



MUNICIPALITÉ  
DE CRASSIER

**Préavis N°55/2011**  
Au Conseil Communal de Crassier

## **Municipalité de Crassier**

### **Préavis no 55/2011**

**sur les comptes au 31 décembre 2010**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **Introduction**

La Municipalité a l'honneur de vous présenter les comptes de la bourse communale pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010.

Les comptes qui vous sont soumis pour approbation ce soir présentent un excédent de recettes de CHF 26'256.90, le budget prévoyait un déficit de CHF 533'657.00. Ce résultat tient compte des amortissements obligatoires du patrimoine administratif de Fr. 719'196.00, du patrimoine financier de Fr. 281'220.40, des attributions aux financements spéciaux de Fr. 5'200.00, une attribution au fonds de réserve et de renouvellement de Fr. 89'877.00 ainsi qu'une reprise de Fr. 104'600.00 sur fonds de réserve et de renouvellement et de Fr. 9'122.00 sur les financements spéciaux.

Cet excellent résultat est dû essentiellement à des recettes extraordinaires provenant d'un rattrapage d'impôt des années antérieures des personnes physiques de Fr. 1'382'739.94

Le total du bilan s'élève à CHF 14'140'823.32 et celui du compte de fonctionnement est de CHF 7'967'766.85 en légère diminution par rapport à l'année précédente.

L'organe de révision externe a procédé au contrôle des comptes en date du 3 mai 2011, en présence de Monsieur le Syndic, (Municipal des Finances) et du Boursier communal. Le rapport de révision est annexé au présent préavis.

## **Comptes de fonctionnement**

Comme l'année dernière, vous trouverez au verso des comptes de fonctionnement des commentaires établis par notre boursier, ce qui évite de passer en revue ces comptes dans le présent préavis.

### *Administration générale*

Les charges de l'administration générale sont inférieures de Fr. 4'670.40 par rapport au budget.

### *Finances*

Comme pour l'administration générale, les charges sont inférieures au budget ce qui provient surtout par une diminution des intérêts des dettes et d'une diminution de la participation au fonds de péréquation.

Les recettes fiscales sont expliquées dans l'introduction.

Bien que se basant sur la moyenne des dernières années pour estimer la part communal à l'impôt sur les gains immobiliers et des droits de mutations ces recettes sont toujours aussi difficiles à évaluer.

### *Domaines et bâtiments*

En tenant compte d'un amortissement de Fr. 230'800.00 concernant l'Ancienne scierie appartements, on constate avec plaisir que les bâtiments communaux, malgré des travaux d'entretien, sont toujours bénéficiaires pour la commune.

### *Travaux*

On constate une diminution dans l'enlèvement des ordures ménagères et l'élimination des déchets à l'ARC par rapport à l'exercice 2009. La taxe périodique couvre presque les charges des ordures ménagères et déchets.

### *Instruction publique et cultes*

Les coûts de l'enseignement primaire et secondaire sont variables d'une année à l'autre et cela est dû au mouvement de la population et des élèves dans chaque commune du groupement scolaire.

### *Sécurité sociale*

Le montant de Fr. 21'109.34 du compte 710.365.51 représente la part de Crassier au déficit de la crèche.

### **Remarques sur le compte de fonctionnement**

**On constate que le total des charges ordinaires du compte de fonctionnement 2010 prouve une certaine maîtrise des coûts.**

### **BILAN**

Le patrimoine financier a diminué de CHF 264'721.40 par le jeu des amortissements du bâtiment locatif de l'Ancienne Scierie et l'achat du Bœuf Rouge, ainsi que les premières dépenses concernant la transformation du bâtiment.

Le patrimoine administratif a, quant à lui, diminué de CHF 79'531.10, après les amortissements pour Fr. 719'196.00 et nouveaux investissements concernant le parking de la route de la Rippe pour Fr. 281'787.40, les transformations du Bœuf Rouge pour Fr. 351'682.80, les travaux d'entretien des canalisations (PGEE) pour Fr. 6'194.70, ainsi que l'augmentation de notre part dans l'ACP de Trélex pour Fr. 10'000.00

En ce qui concerne le préavis No 34/2008 Parking rte de la Rippe et suite à l'information faite au Conseil Communal du 24 février dernier, le coût final est arrêté à Fr. 293'112.20 soit un dépassement de Fr. 8'112.20. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2010 montrent un dépassement de Fr. 7'705.60. La différence de Fr. 406.60 est mise en compte dans l'exercice 2011. Selon l'art. 16, al. 2 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) ce fait a été porté à la connaissance du Conseil lors de la dernière séance.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver cette dépense supplémentaire de Fr. 8'112.20.

Vous trouverez en annexe le détail des investissements au 31 décembre 2008 avec références des préavis municipaux y relatifs.

La bonne situation financière de la commune a permis de rembourser un montant de Fr. 440'000.00 en diminution des avances à terme fixe.

En ce qui concerne l'endettement à court, moyen et long terme par habitant, il s'élève à Fr. 7'818.00 brut et à Fr. 2'110.00.

### **REMARQUES GENERALES**

Le résultat réel de l'exercice 2010, avant les amortissements et attributions aux fonds de réserves et aux financements spéciaux des reprises est de Fr. 1'438'667.25, comparé à Fr. 1'817'385.57 pour l'exercice précédent.

Malgré le résultat positif réel de l'exercice se terminant le 31 décembre 2010, la Municipalité est consciente que, sans connaître les effets du report de charges par le canton sur les communes, l'avenir financier de la commune est difficilement prévisible.

## CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- dans sa séance du 16 juin 2011,
- vu le préavis municipal N° 55/2011 – mai 2011 – sur les comptes au 31.12.2010
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

- ✦ **d'accepter la dépense supplémentaire de Fr. 8'112.20 concernant l'investissement du parking de la Rte de La Rippe.**
- ✦ **d'accepter les comptes de la bourse communale 2010 tels que présentés.**



Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 16 mai 2011 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:  
J.-P. Heller

La Secrétaire:  
B. Isabettini

### Annexes ment.

Art. 37/Règlement Conseil communal: *Le président de toute commission informe le président du conseil et la municipalité des dates de ses séances.*

Délégué municipal à convoquer: M. J.-P. Heller, Syndic